



Chef – Service d'examen

EXAMEN DU PROGRAMME
D'ASSAINISSEMENT DES SITES
CONTAMINÉS DU MDN

Février 2002

7053-39-12 (CS Ex)



SYNOPSIS

Le présent rapport renferme les résultats de l'examen du Programme d'assainissement des sites contaminés du MDN. Les activités de nettoyage et de prévention sont fondamentales à la Stratégie de développement durable du Ministère de décembre 2000 qui précise que les sites contaminés ont été nettoyés, sont en train de l'être ou sont gérés en fonction des risques».

Le Service d'examen a procédé à cet examen afin de répondre à des questions précises du Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement). Suite à l'étude de ces questions, des recommandations spécifiques ont été faites, dont la principale est la nécessité d'accroître la sensibilisation aux sites contaminés, aux objectifs connexes d'assainissement ainsi qu'aux questions de financement et de rendement. Il est nécessaire d'assurer un meilleur suivi en ce qui a trait aux attentes et aux engagements.

La direction a élaboré un plan d'action; celui-ci comprend les initiatives prévues, en cours ou complétées. L'implantation d'un nouveau système permettant d'assurer le suivi des renseignements relatifs aux sites contaminés, aux sites d'enfouissement et aux réservoirs de stockage des combustibles est un élément central de ces initiatives. Cette capacité de suivi, appelée ECONET, a été approuvée en décembre 2001 et mise en œuvre sur le terrain en janvier 2002. On trouvera d'autres mesures adoptées par la direction à la partie III du présent rapport.

Cet examen a été effectué dans le cadre du Plan de travail du Service d'examen qui a été approuvé. Les conclusions de l'examen n'ont pas le poids de celles d'une vérification et ne doivent pas être perçues comme telles. Bien que l'examen permette de faire des recommandations destinées à la direction, les évaluations et les conclusions fournies ne sont pas basées sur l'enquête rigoureuse et les preuves qu'une vérification exigerait. Les lecteurs du rapport doivent donc considérer les recommandations en conséquence.

RÉSULTATS EN BREF DE L'EXAMEN

Partie I : Introduction

À la suite d'une demande du Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) [SMA(IE)], le CS Ex a procédé, en collaboration avec PriceWaterhouseCoopers, à un examen du Programme d'assainissement des sites contaminés du MDN. L'examen visait une période de trois ans (de 1995-1996 à 1997-1998). Des travaux détaillés ont été effectués dans cinq bases et au Quartier général de la Défense nationale (QGDN).

Partie II : Sommaire des constatations de l'examen

Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des constatations en réponse à quatre questions spécifiques du SMA(IE) :

- **Est-ce que le cadre de gestion des sites contaminés permet une affectation adéquate des fonds?**

Nous avons constaté que le Programme d'assainissement des sites contaminés est entièrement financé chaque année. Puisque les fonds étaient alloués directement en fonction des travaux que les bases/escadres désiraient effectuer, la distribution des fonds semble équitable. Toutefois, lorsqu'on considère les activités nécessaires pour atteindre un objectif précis, on doute que l'affectation de fonds soit appropriée ou adéquate. Les plans exhaustifs précisant tous les projets et les coûts estimatifs qu'il aurait fallu élaborer pour réaliser l'objectif visé n'ont pas été préparés au niveau du Ministère ou des bases. Sans de tels plans prospectifs ministériels, il n'existe pas de base solide permettant de mesurer le rendement et de surveiller les progrès en ce qui a trait à l'atteinte de l'objectif.

- **Est-ce que les fonds affectés au Programme supplémentaire en environnement (PSE) sont dépensés adéquatement et comme il était prévu?**

Au niveau des commandements/bases, les fonds affectés au Programme supplémentaire en environnement ont été dépensés de façon appropriée et conformément à la politique d'« affectation contrôlée ». Toutefois, pendant la période visée, plus de 27 M\$ des fonds prévus pour le Programme ont été retournés au Directeur – Budget (DB). Afin d'éviter que les fonds ne deviennent périmés, le Conseil de gestion du programme (CGP) les a réaffectés à des comptes où des sommes supplémentaires étaient requises. Cette façon de procéder peut s'expliquer sur le plan pratique, mais elle n'est pas conforme à la politique selon laquelle les fonds ne doivent servir qu'aux projets environnementaux.

- **Est-ce que le MDN optimise ses ressources dans le cadre du Programme d'assainissement des sites contaminés?**

Nous n'avons pas pu démontrer de façon certaine que le MDN optimisait ses ressources. Par contre, nous n'avons trouvé aucune indication évidente de conditions systémiques nuisant à l'optimisation des ressources. Toutefois, nous avons noté que les contrats accordés par les bases/escadres participant à l'examen étaient adjugés par le biais d'un processus concurrentiel conçu pour obtenir des services au meilleur coût. De plus, ces bases/escadres mettaient en œuvre des processus semblables à ceux recommandés dans le Cadre d'assainissement de sites contaminés (CASC) du MDN. Dans ce contexte, ces cinq bases/escadres semblaient prendre des mesures raisonnables pour optimiser leurs ressources en ce qui a trait à ces projets. Plus important encore, l'achèvement de l'examen historique et de l'évaluation des sites, qui étaient prévus au Cadre d'assainissement des sites contaminés, marque une étape cruciale.

- **Existe-t-il des possibilités de réduire les coûts?**

En général, nous croyons que la meilleure façon de réduire les coûts serait de simplifier et de rationaliser le procédé de planification des activités et de mettre en œuvre des systèmes de mesure du rendement viables.

Partie III : Recommandations de l'examen et mesures de la direction (prévues/entreprises)

Le Groupe de l'infrastructure et de l'environnement a accepté les conclusions de l'examen et a indiqué prendre les mesures suivantes relativement aux principales recommandations issues de l'examen :

- **La nécessité d'atteindre les objectifs de la stratégie de développement durable (SDD) devrait être incluse de façon permanente dans le Guide de planification de la Défense.**

Le SMA(IE) précise que cela a été fait dans le Plan de la Défense 2001.

- **Chaque base/escadre devrait obtenir le financement nécessaire à ses projets d'assainissement des sites contaminés par le biais du processus de planification des activités de la Défense, et les groupes/CEMA responsables devraient faire rapport du rendement au moyen de ces plans.**

Le SMA(IE) indique que deux sources servent au financement des projets : le Programme environnemental du Ministère (PEM) et le processus habituel de planification des activités de la Défense. Le Directeur général – Environnement (DGE) a entrepris une étude en vue de cerner les pressions à court et à long terme exercées sur le MDN en matière d'environnement ainsi que les coûts qui y sont associés, et de formuler des recommandations quant aux sources de financement. Le 25 octobre 2001, le Comité de gestion de la Défense (CGD) a cautionné le plan d'action suivant : les gestionnaires de niveau 1 doivent recourir au processus de planification des activités pour les questions environnementales courantes à

partir de 2003-2004; un nouveau mandat du PEM doit être établi afin de financer les projets ministériels et les grands projets dépassant 5 M\$; le SMA(IE) doit inclure le nouveau PEM dans son plan d'activités à partir de 2002-2003. La présentation de l'information sur le rendement des projets devrait débiter en 2003-2004.

- **Tous les efforts possibles devraient être déployés afin d'encourager et d'habiliter les bases/escadres à augmenter leur investissement dans le Programme supplémentaire en environnement en prévoyant et en mettant en œuvre assez de projets pour atteindre les objectifs établis. Si des plans détaillés des bases/escadres prouvent que l'augmentation nécessaire est impossible, les objectifs de la SDD devront être revus et modifiés en conséquence.**

Le SMA(IE) précise que la Stratégie de développement durable 2000 comprend des objectifs d'assainissement de sites contaminés qui ont été révisés en raison des leçons tirées de la SDS 1997. La décision du CGD de 2001 susmentionnée s'applique également ici. De plus, une nouvelle directive environnementale sur la gestion des sites contaminés (ébauche DGE ED 4003-03) est censée être publiée en 2002 et elle comprendra les exigences liées aux plans annuels de la direction basés sur la politique proposée par le Conseil du Trésor en ce qui a trait à la gestion fédérale des sites contaminés.

- **Le rôle du DGE/SMA(IE) devrait changer. Plutôt que de voir à l'examen des activités des bases/escadres, il devrait maintenant se charger de la surveillance stratégique des activités et des grands projets environnementaux de la SDD.**

Le SMA(IE) indique que le DGE a élaboré un programme de surveillance de la capacité environnementale qui aura principalement pour objet la surveillance stratégique du rendement des gestionnaires de niveau 1. D'ici la fin de 2001-2002, le MDN doit cerner et quantifier ses responsabilités en matière d'environnement, et en faire rapport. L'orientation fonctionnelle du DGE (1262-1 (DP Env 3, 14 août 2000) exigeait que tous les sites contaminés soient entrés dans la base de données ALADDIN d'ici le 31 mars 2001, ce qui n'est pas encore terminé. Les renseignements qui seront ainsi recueillis permettront au DGE d'étudier la pertinence des processus proposés. Le Cadre d'assainissement des sites contaminés, qui remonte à 1996, a été mis à jour et est en cours de traduction. Le cadre révisé sera publié par le DGE au début de 2002.

- **Toutes les parties ayant des responsabilités en ce qui a trait au Programme d'assainissement des sites contaminés doivent coopérer en vue de se servir d'un seul outil informatique aux fins de la planification, de la présentation de rapports et de la surveillance.**

Le SMA(IE) a mis au point une nouvelle application qui permettra d'assurer un suivi en ce qui concerne les renseignements relatifs aux sites contaminés, aux sites d'enfouissement et aux réservoirs de stockage des combustibles. Cette application, appelée ECONET, a été présentée aux autorités du MDN afin d'être installée sur le Réseau étendu de la défense (RED). Les données de la base ALADDIN ont déjà été converties et intégrées à ECONET.